



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-51**

Chaudière de type basse température couplée à une ventilation mécanique contrôlée pilotée par la chaudière

1. Secteur d'application

Appartements existants.

2. Dénomination

Mise en place d'une chaudière de type basse température couplée à une ventilation mécanique contrôlée (VMC), neuve ou existante, pilotée par la chaudière.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

L'ensemble doit être certifié Certigaz.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Zone climatique	kWh cumac
H1	54 000
H2	44 000
H3	30 000

X

Nombre d'appartements
N